



AVIS PUBLIC
ENTRÉE EN VIGUEUR

**RÈGLEMENT 1344-2024 CONCERNANT L'IMPOSITION
DE TAXES POUR L'ANNÉE 2025**

AVIS PUBLIC est par la présente donné que le règlement ci-haut mentionné a été adopté lors de la séance extraordinaire du conseil municipal, tenue le 10 janvier 2024.

Ce règlement entre en vigueur à la date de la présente publication.

Donné à Contrecoeur, ce 17 janvier 2025.

La directrice des Services juridiques et greffe,

Éléa Claveau, notaire, OMA

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, certifie par la présente que j'ai publié l'avis public ci-haut mentionné sur le site internet de la Ville de Contrecoeur en date du 17 janvier 2025 et en l'affichant à la mairie, conformément aux dispositions du règlement 1112-2018 concernant les modes de publications des avis publics de la Ville de Contrecoeur.

En foi de quoi je délivre le présent certificat à Contrecoeur, ce 17 janvier 2025.

La directrice des Services juridiques et greffe,

Éléa Claveau, notaire, OMA